

Résultats annuels 2016-2017

Marseille, le 26 juillet 2017. Le Groupe Avenir Telecom présente ses résultats de l'exercice 2016-2017 clos le 31 mars 2017.

Exercice placé sous le signe de la réorganisation

L'exercice 2016-2017 a été marqué par le repositionnement progressif du Groupe Avenir Telecom autour de son accord de licence historique et stratégique avec la marque **Energizer®**. Ce repositionnement constitue le socle du plan de continuation présenté par le Management et validé par le Tribunal de Commerce de Marseille le 10 juillet dernier (cf. ci-dessous).

Licencié **Energizer®** depuis 2010, Avenir Telecom a décidé de concentrer son activité sur la conception, le développement et la distribution de téléphones mobiles (*feature phones et smartphones*) et d'accessoires (Chargeurs, connectique, cartes mémoires, clés USB, protections d'écrans, coques renforcées) sous licence exclusive de marque. Le Groupe pourra ainsi s'appuyer sur sa profonde connaissance du marché de la téléphonie mobile, riche d'une expérience de plus de 28 ans, et sur la puissance d'une marque Premium comme **Energizer®**, disposant d'une notoriété internationale et symbole d'innovation, de puissance, de qualité et de longévité.

Retour aux bénéfices

(en millions d'euros)	Exercice 2015 -2016	Exercice 2016 -2017
Chiffre d'affaires	111,9	55,6
Charges opérationnelles	(132,0)	(52,9)
Dépréciation des actifs non courants	(4,6)	0,1
Résultat opérationnel	(24,7)	2,8
Charges financières nettes	(4,5)	0,0
Impôts	(1,2)	(1,5)
Résultat des activités abandonnées	0,6	-
Résultat net	(29,8)	1,3

Données arrêtées par le Conseil d'administration du 25 juillet 2017

Sur l'exercice 2016-2017, Avenir Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 55,6 millions d'euros contre 111,9 millions d'euros un an plus tôt du fait de l'arrêt de la distribution en direct en France et en Espagne, de la distribution grossiste et des lignes de produits associés (ventes d'abonnements pour le compte d'opérateurs, objets connectés et accessoires autres marques).

Le résultat opérationnel ressort à +2,8 millions d'euros contre une perte de 24,7 millions d'euros un an plus tôt. Ce bénéfice résulte d'une réduction significative des charges de structure (notamment l'effectif en France ramené en un an de 325 collaborateurs à 66), de reprises de provisions, principalement sur les stocks, et de l'absence de dépréciation d'actifs non courants.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 1,3 million d'euros (perte nette de 29,8 millions d'euros un an plus tôt) après prise en compte d'une charge d'impôts de 1,5 million d'euros.

Analyse de la situation financière au 31 mars 2017

La dette financière nette¹ du Groupe Avenir Telecom s'élevait à 29,0 millions d'euros au 31 mars 2017 (31,0 millions d'euros à fin mars 2016), dont 30,5 millions d'euros de dettes financières et 1,5 million d'euros de trésorerie nette de découverts bancaires. Le montant des lignes de crédit non utilisées s'élevait, au 31 mars 2017, à 0,8 million d'euros. A la clôture de l'exercice 2016-2017, les fonds propres ressortaient à -41,5 millions d'euros.

En mai 2017, Avenir Telecom a signé un accord transactionnel mettant fin à ses relations contractuelles avec un de ses clients postérieurement à la clôture des comptes. L'indemnité perçue au titre de cette transaction n'est pas comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2017. Au 26 juillet 2017², la trésorerie nette des découverts bancaires s'élève à 5,7 millions d'euros.

Passif ramené à 13,7 M€ en août 2017

Le 10 juillet 2017, Avenir Telecom a obtenu la validation de son plan de continuation. Ce plan prévoit l'apurement du passif, reconnu initialement par Avenir Telecom pour un montant de 49,6 millions d'euros, de la façon suivante :

- un abandon par les établissements de crédit et les principaux fournisseurs de 76,5% de leurs créances, soit 27,3 millions d'euros ;
- un paiement de 8,6 millions d'euros le 5 août 2017, grâce aux sommes déjà sous séquestre sans incidence sur la trésorerie du Groupe, aux membres des comités ayant accepté un abandon partiel de leurs créances ;
- un paiement sur 10 ans avec des annuités progressives (1% les 2 premières années, 5% de la troisième à la neuvième année et 63% la dixième année).

Le 5 août 2017, le passif reconnu par la société sera ainsi ramené à 13,7 millions d'euros. L'étalement du passif permet d'assurer la gestion opérationnelle de la société sur son nouveau périmètre d'activité.

Perspectives

Désormais en ordre de marche, le Management d'Avenir Telecom anticipe un rebond progressif de son activité à partir du 2nd semestre de l'exercice 2017-2018 grâce à l'élargissement programmé du catalogue des produits sous licence de marque **Energizer**[®] et à l'expansion du réseau international.

D'ici à la période cruciale des ventes de fin d'année (Black Friday aux Etats-Unis et Noël en Europe), la gamme **Energizer**[®] comptera plus de 15 référence de téléphones mobiles (dont 1 smartphone aux fonctionnalités équivalentes aux produits Premium de référence mais doté d'une longévité accrue et d'un positionnement prix agressif) et pas moins de 600 références d'accessoires. Ces produits sont

¹ Dette financière nette = Dettes financières + Découvert bancaire – Trésorerie et équivalent de trésorerie

² Données non auditées

commercialisés au travers d'un réseau international de master dealers couvrant 59 pays, dont 13 nouveaux ouverts au cours du dernier exercice. L'objectif est de déployer la zone de couverture sur 15 nouveaux pays d'ici à fin 2018.

Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel est mis à la disposition du public ce jour et déposé sur le site de l'Autorité des marchés financiers. Il peut être consulté sur le site Internet de la société.

Les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes en formulant une réserve en raison de la non-application d'IFRS 5 (« Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ») et IFRS 8 (« Secteurs opérationnels »). Sans remettre en cause leur opinion, ils attirent l'attention sur :

- la note 1 qui mentionne le jugement du Tribunal de Commerce de Marseille du 10 juillet 2017 prononçant la fin de la période d'observation et l'homologation du plan de continuation de la société ;
- le paragraphe « Risque de liquidité » de la note 3 de l'annexe qui expose les termes du protocole de refinancement devant être lu en liaison avec la note 35 sur les événements postérieurs à la clôture ;
- la note 19 qui mentionne l'évolution du litige relatif au contrôle fiscal et les démarches en cours ;
- la note 19 informant de l'admission d'un pourvoi en cassation en juin 2017 suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille qui a validé la décision de la DIRECTTE du 1^{er} mars 2016 homologuant le plan de sauvegarde pour l'emploi présenté par la société.

A propos d'Avenir Telecom

*Le Groupe Avenir Telecom est un concepteur et distributeur de smartphones et d'accessoires commercialisés sous licence de marque **Energizer**[®]. La distribution est assurée dans 40 pays et plus de la moitié des ventes sont réalisées à l'international.*

Avenir Telecom est coté sur Euronext à Paris – compartiment C (FR0000066052 – AVT). L'action Avenir Telecom fait partie des indices CAC Mid & Small et CAC Technology.

Contacts Presse et Investisseurs

Véronique Beaume
Directeur Financier
+33 4 88 00 60 00
actionnaire@avenir-telecom.fr

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
+33 1 53 67 36 78
avenir-telecom@actus.fr

Nicolas Bouchez
Relations Presse
+33 1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

Retrouvez toutes nos informations financières sur corporate.avenir-telecom.com